

Objet: EP SUITE AMENAGEMENT BT RAGHEAUD - 2023_037

Séance du jeudi 22 juin 2023

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 15 juin 2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

Représentés : Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Georgette TOUZY, Matthieu PIJOLAT
15/06/2023

Absents : Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 14 400 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement de 3600€ à la commande des travaux.
- 2 eme versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord du les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/06/2023
et publication ou notification du 23/06/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard